



FIDA
FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
Conseil d'administration – Soixante-dix-septième session

Rome, 10-11 décembre 2002

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)

RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)

I. INTRODUCTION

1. À sa vingt-quatrième session, tenue en février 2001, le Conseil des gouverneurs a approuvé le document GC 24/L.3 intitulé Partenariats pour éradiquer la pauvreté rurale – Rapport de la Consultation chargée d'examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA 2000-2002. Ce document contenait un Plan d'action énonçant les principales recommandations de la Consultation que le FIDA était chargé de mettre en œuvre au cours de la période 2000-2002. Il était demandé qu' " ... à compter de septembre 2000, le Conseil d'administration [soit] tenu périodiquement informé des progrès réalisés, et le Conseil des gouverneurs chaque année".

2. Le présent rapport a pour but d'informer le Conseil d'administration de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan d'action. Les principaux progrès réalisés y sont résumés en suivant le plan adopté dans le rapport intérimaire de 2001 (document EB 2001/74/R.27). Des renseignements plus détaillés sont présentés sous forme de tableau, en annexe.

II. PRINCIPAUX PROGRÈS RÉALISÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE

3. Dans son rapport, la Consultation a souligné que le principal avantage comparatif du FIDA résidait "... dans son aptitude à définir, expérimenter et promouvoir des approches plus efficaces pour éliminer la pauvreté rurale ...". Compte tenu de cet avantage comparatif, le FIDA a un quadruple rôle à jouer dans la mobilisation et le transfert de ressources (texte extrait du paragraphe 12):

- **En tant qu'innovateur** dans l'élaboration d'instruments efficaces d'éradication de la pauvreté rurale, de modèles et de savoir-faire à l'échelon local, le FIDA recherche des solutions nouvelles et sûres pour éliminer les contraintes auxquelles sont confrontés ses bénéficiaires dans divers contextes. Ce faisant, il consolide, affine et enrichit son "capital intellectuel".
- **En tant qu'institution de savoirs**, le FIDA met à profit son rôle d'innovateur par un processus d'apprentissage mutuel et de partage des expériences avec d'autres intervenants actifs dans ce domaine.
- **En tant que catalyseur**, le FIDA élargit la portée de ses actions de lutte contre la pauvreté en instituant des partenariats stratégiques avec d'autres donateurs, gouvernements, ONG et organisations de la société civile travaillant avec les pauvres, à la base. Ces partenariats profitent aussi d'échanges d'idées et d'approches qui prennent en compte les programmes et initiatives d'autres donateurs. Le rôle de catalyseur du Fonds implique aussi la possibilité de reproduire et d'amplifier des initiatives nationales et locales, ainsi que d'influer sur les politiques et mesures en faveur des pauvres.
- **En tant que chef de file** pour l'application de stratégies efficaces de réduction durable de la pauvreté, le FIDA apporte la preuve des résultats quantitatifs et qualitatifs qu'il a obtenus."

4. Après les progrès réalisés durant la période 2000-2001, 2002 se présente comme une année de généralisation et de consolidation. Les principaux progrès réalisés dans la mise en œuvre des différentes recommandations du Plan, qui se recoupent en partie, ont été regroupés dans les paragraphes ci-dessous, en quatre "piliers": i) politique générale et participation; ii) performance et impact; iii) innovation et gestion des savoirs et iv) instauration de partenariats. Ces piliers, qui sont interdépendants et se renforcent les uns les autres, se rattachent à la fonction primordiale du FIDA, qui est d'éliminer la pauvreté en milieu rural en favorisant le développement agricole et rural à l'aide de prêts et de dons.

Politique générale et participation (recommandations A i), ii), iii), iv), B ii))

5. Dans le cadre de la mise en application du *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006*, le Fonds a continué en 2002 à privilégier les mesures visant à infléchir les politiques générales en faveur des pauvres et à encourager la création d'organisations représentatives qui soient au service des ruraux pauvres. Pour systématiser et mieux suivre les activités liées aux politiques générales, un groupe de travail interdépartements a mis au point un cadre conceptuel pour l'analyse institutionnelle et la concertation sur les politiques. Ce groupe, créé en 2000, a tout d'abord élaboré les quatre documents thématiques suivants: analyse institutionnelle et concertation sur la réforme agraire, services financiers ruraux, technologies en faveur des pauvres et décentralisation. Il a également réalisé quinze études de cas portant sur des situations où le FIDA – par le biais de ses opérations sur le terrain – avait réussi à infléchir les politiques et les institutions dans un sens favorable aux ruraux pauvres. Actuellement, l'élaboration d'outils destinés à servir de guide au personnel et aux consultants du FIDA est en bonne voie. Le groupe de travail a lancé un programme interne "d'apprentissage mutuel" et il se réunit régulièrement pour procéder à la confrontation des expériences du personnel en matière d'analyse institutionnelle et de réforme des politiques. Les travaux réalisés au niveau des départements sont ensuite intégrés dans des activités au niveau des divisions. La division Afrique I, en juin 2002, et la division Asie et Pacifique en septembre 2002, ont entrepris une étude et un exercice de formation à l'intention du personnel afin de créer des outils d'évaluation institutionnelle. L'objectif est de mettre au point un manuel "vivant" de concertation sur les politiques et de transformation institutionnelle (sous réserve que les ressources nécessaires à la poursuite de ce travail par les soins d'un groupe thématique et de consultants externes puissent être mobilisées).

6. Le FIDA, pour qui les projets ont depuis toujours été le cadre essentiel de la concertation sur les politiques, a redoublé d'efforts pour accentuer l'orientation de ses projets et programmes vers les politiques générales. Les objectifs stratégiques du FIDA pour 2002-2006 sont notamment les suivants: renforcer la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations; leur assurer un accès plus équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie; et leur élargir l'accès aux services financiers et aux marchés. La concertation fondée sur les projets continuera d'être renforcée par le biais du processus de l'exposé des options et stratégies d'intervention par pays (COSOP), qui a pris un caractère de plus en plus participatif et associe les parties prenantes du pays. Des mesures ont été prises pour renforcer la collaboration avec les autres institutions financières internationales dans le domaine de l'évaluation de l'environnement politique et institutionnel, notamment dans le contexte de l'établissement des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). À cet égard, le FIDA a pour approche de promouvoir la participation des ruraux pauvres et de leurs organisations à la formulation de stratégies de lutte contre la pauvreté et, en particulier au suivi de leur exécution.

7. Les instances internationales, régionales et nationales offrent au FIDA le moyen à la fois d'apprendre davantage sur les principaux enjeux du développement et d'exercer une influence sur les responsables clés des politiques à divers niveaux. Le Fonds s'efforce d'accroître son apport à la réduction de la pauvreté et au développement rural au sein de ces instances. C'est le cas, par exemple, de sa collaboration avec le Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA). Il a l'intention de travailler avec le NPDA en fournissant une assistance technique et consultative destinée à affiner le volet de la lutte contre la pauvreté rurale du plan d'action du NPDA. À cet égard, un important vecteur propre au FIDA est le soutien qu'il apporte à la participation des associations d'agriculteurs et des organisations de la société civile au processus du NPDA.

8. Parallèlement à l'élaboration du Cadre stratégique, le FIDA a établi, au milieu de 2001, des projets de stratégies régionales représentant l'étape suivante de sa stratégie institutionnelle. À la vingt-cinquième session du Conseil des gouverneurs, tenue en février 2002, six tables rondes ont été organisées simultanément pour examiner ces projets de stratégies. À l'occasion de leur lancement, des événements (séminaires, ateliers, etc.) ont ensuite été organisés dans les régions avec la participation



d'un large éventail de parties prenantes régionales comprenant les gouvernements, les organisations régionales, les organisations d'agriculteurs et de la société civile, les ONG, les milieux universitaires et les instituts de recherche, les projets financés par le FIDA et les organismes donateurs. Ces événements se sont révélés propices à la poursuite de la concertation sur les principales questions de politique intéressant la lutte contre la pauvreté.

Performance et impact (recommandations A iv), B i) iii) v) vi), D ii))

9. Le Fonds a élaboré un nouveau cadre méthodologique pour l'évaluation qui englobe l'évaluation de l'impact. Ses objectifs sont les suivants: i) mieux mesurer et évaluer l'impact à l'achèvement des projets; ii) obtenir un tableau global des résultats, de l'impact et de la performance d'un groupe de projets achevés, évalués au cours d'une année donnée; et iii) faire la synthèse des enseignements tirés des évaluations. Cette méthodologie comprend un ensemble de critères communs d'évaluation, établis d'un commun accord et assortis de catégories d'indicateurs d'impact sur la réduction de la pauvreté rurale. Elle implique une définition uniforme de l'impact sur la pauvreté rurale fondée sur six domaines relatifs aux moyens d'existence des ruraux pauvres, et des facteurs de durabilité, d'innovation et d'amplification qui s'y superposent. Le *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale* du FIDA et le Cadre stratégique ont été exploités à cette fin. Le Fonds applique maintenant ce cadre méthodologique à toutes les évaluations de projets. L'adoption de critères communs d'évaluation permettra d'assurer une évaluation systématique de l'impact et la comparabilité des résultats d'un projet à un autre. À partir de 2003, le tableau synoptique sera présenté dans les rapports annuels sur l'efficacité du FIDA en matière d'impact et de développement.

10. Pour assurer l'impact, les projets doivent de toute évidence être soigneusement conçus en fonction d'objectifs et d'indicateurs clés permettant de suivre la réalisation de l'impact. L'application de l'approche du cadre logique, qui a démarré il y a quelques années par la formation du personnel du FIDA et se poursuit maintenant d'une façon générale au niveau des projets par le biais d'activités telles que les séminaires de démarrage, a été une initiative majeure à cet égard. Ensuite, le document unifié de conception des projets et le dossier clé, mis au point en 2001 par le groupe de travail sur la réalisation de l'impact dans le cycle des projets, ont été appliqués à tous les nouveaux projets. Le document de conception prévoit un format unifié pour le processus de conception du projet, dans lequel chaque phase de la conception ajoute de la valeur aux phases précédentes. Le dossier clé est censé fournir un ensemble d'outils synoptiques facilitant une compréhension commune du projet par toutes les parties prenantes; il a également été appliqué au processus du COSOP. L'expérience montre que le document de conception et le dossier clé ont eu pour effet de concentrer l'attention notamment sur le ciblage, l'analyse et le développement des institutions, ainsi que la coordination et la coopération avec les partenaires au cours des phases de conception et d'exécution.

11. Étant donné la structure des opérations du FIDA, caractérisée par une participation directe relativement faible du personnel du FIDA à l'exécution, il est absolument indispensable d'intégrer l'orientation vers l'impact dans la gestion des projets financés par le FIDA. À cette fin, le Fonds a élaboré et publié le document *Pour une gestion orientée vers l'impact - Guide pratique de S&E des projets de développement rural*, qui s'adresse principalement aux directeurs de projet, aux chargés de suivi et d'évaluation (S&E) et aux partenaires de l'exécution des projets soutenus par le FIDA. Ce guide est en cours d'adaptation aux différentes régions où opère le Fonds et, conformément à la conception du développement du FIDA, il mise sur le recours aux capacités locales, nationales et régionales de formation et d'appui du personnel des projets et sur leur renforcement.

12. Les questions d'environnement, de sécurité alimentaire des ménages et de parité hommes-femmes, qui revêtent un caractère transsectoriel, continuent d'être placées au cœur des opérations. Tous les nouveaux projets sont soumis à une analyse de la situation et de l'impact écologiques, ainsi que le prévoient les procédures administratives du Fonds pour l'évaluation environnementale (bulletin du Président n° 94/03). Le partenariat du FIDA avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM)



témoigne aussi de son intérêt pour les problèmes environnementaux. Le Conseil du FEM, reconnaissant l'avantage comparatif dont bénéficie le Fonds en matière de gestion communautaire des ressources naturelles, a approuvé en mai 2001 la désignation du FIDA comme agent d'exécution dans le cadre de son Programme élargi d'opportunités. La dégradation des terres, et principalement la désertification et le déboisement, a été retenue par la deuxième assemblée du FEM qui s'est tenue à Beijing, du 16 au 18 octobre 2002, comme nouveau domaine d'intervention du FEM, et c'est dans ce domaine que se concentrera principalement la collaboration entre le FIDA et le FEM. Étant donné le lien qui existe entre la dégradation des ressources naturelles et la persistance de la pauvreté rurale, le FIDA se félicite particulièrement de cette nouvelle possibilité de partenariat. C'est un important pas en avant qui permettra aux ruraux pauvres de mieux protéger les ressources dont ils tirent leur subsistance. Le Fonds a identifié les pays prioritaires de cette collaboration avec le FEM dans les différentes régions géographiques et un certain nombre de projets qui seront proposés au financement du FEM en sont au stade de la définition ou au premier stade de la conception.

13. L'équité hommes-femmes et la sécurité alimentaire des ménages sont l'objet d'une attention accrue. En vue de la mise en œuvre des principes relatifs à l'égalité hommes-femmes figurant dans le Cadre stratégique, un atelier s'est tenu en juin 2002 pour poser les bases d'un plan d'action pluriannuel destiné à intégrer les considérations relatives à l'égalité hommes-femmes dans les opérations du FIDA. Ce plan qui s'achèvera en 2006 devrait être approuvé à la fin 2002. Il articule les actions spécifiques concernant l'intégration des considérations relatives à l'égalité hommes-femmes dans le cycle des projets, l'apprentissage et l'innovation, la concertation sur les politiques et la sensibilisation, et définit des indicateurs concrets pour assurer le suivi des progrès accomplis. Par ailleurs, des programmes spéciaux sont en cours d'exécution dans toutes les régions en vue de renforcer l'orientation en faveur de l'équité hommes-femmes des opérations menées par le Fonds au niveau des pays. Le document *Aide-mémoire pour la conception des programmes et des projets*, qui est une aide au diagnostic et à la résolution des problèmes critiques de la sécurité des ménages et de l'équité hommes-femmes, est utilisé par toutes les missions de conception. D'autres outils et approches ont été adoptés, par exemple les enquêtes rapides sur la nutrition pour l'estimation de l'impact des projets.

14. Le FIDA a poursuivi ses efforts pour assurer un soutien et une participation intensifs à la supervision spécialement lors de l'établissement des plans de travail et budget annuel. Ces efforts permettent d'axer résolument la gestion et la supervision des projets en cours sur l'obtention des résultats et sur leur communication. La poursuite de ces efforts est toutefois entravée par l'insuffisance de la présence sur le terrain et des ressources nécessaires à la supervision des projets. Par ailleurs, le partage des connaissances et de l'expérience avec les parties prenantes est encouragé par des initiatives spécifiques, telles que les réseaux électroniques régionaux, les ateliers d'examen des portefeuilles régionaux et/ou sous-régionaux et les visites d'échanges entre projets.

15. Le processus d'examen des portefeuilles est en cours d'adaptation afin d'accorder plus d'attention aux résultats mesurables et aux indicateurs relatifs à l'impact. Cette adaptation a été facilitée par l'adoption en 2001 de la fiche analytique de portefeuille de pays, qui est spécialement axée sur le suivi et la résolution des problèmes qui se posent au niveau des pays. Une nouvelle présentation du rapport sur l'état d'avancement des projets, adoptée il y a plusieurs années et portant sur les problèmes d'exécution des projets, est actuellement à l'étude. Cette nouvelle présentation devrait être prête pour 2003. L'importance accrue accordée à l'évaluation de l'impact se retrouve dans les rapports d'achèvement des projets.

16. Un don d'assistance technique (DAT), approuvé par le Conseil d'administration en mai 2000, a contribué à promouvoir la mise en œuvre d'une approche orientée vers l'impact par le FIDA et ses partenaires d'exécution tout au long du cycle des projets. À cet égard, l'intensité et la qualité de la supervision des projets, ainsi que le coût qui y est associé, sont un problème qui doit être résolu. Une évaluation complète de la supervision, y compris la supervision directe, commencera au début de

l'année prochaine. En outre, la question de la présence sur le terrain sera examinée de façon plus approfondie sur la base des orientations fournies par les organes directeurs du FIDA.

Innovation et gestion des savoirs (recommandation B iv))

17. L'innovation est un facteur essentiel au renforcement du rôle catalytique que joue le FIDA et de l'impact de ses opérations. Le Bureau de l'évaluation et des études a mené une évaluation de la capacité du FIDA à promouvoir des innovations reproductibles (Résumé – document EC 2002/30/W.P.3) avec le soutien financier de la Direction du développement et de la coopération suisse et de l'Organisme finlandais pour développement international. Cette évaluation, présentée au Conseil d'administration en février 2002, a abouti à la conclusion que les mesures suivantes devraient être prises pour renforcer encore la capacité institutionnelle du FIDA comme promoteur d'innovations reproductibles: a) promouvoir une compréhension commune de l'innovation et des processus que celle-ci met en œuvre au FIDA; b) assurer un engagement stratégique en faveur de l'innovation; c) définir une politique de ressources humaines et un cadre d'incitation favorable à l'innovation; d) améliorer la gestion de la "chaîne de l'innovation", de l'expérimentation et de l'adaptation à la commercialisation en passant par la reproduction et l'amplification, et renforcer la performance du FIDA dans cette chaîne; e) renforcer la culture et le rôle de la Direction au sein du FIDA afin d'accroître la capacité d'innovation. L'accord conclusif sur ce document est en voie de parachèvement.

18. Sur la base d'une évaluation du Programme de coopération élargie FIDA/ONG entreprise à la fin de 2000, un accord conclusif a été parachevé. Il recommande, notamment, l'établissement d'une stratégie de coopération entre le FIDA et les ONG. Une évaluation du programme de DAT a aussi été achevée et les conclusions auxquelles elle a abouti ont été présentées au Conseil d'administration en septembre 2002. Ces évaluations font partie des travaux en cours en vue de l'élaboration d'un document sur la politique et la stratégie générales en matière de dons, qu'il est prévu de présenter au Conseil d'administration en 2003.

19. Dans le domaine de la gestion et de la diffusion des connaissances, des efforts considérables ont été consacrés à la présentation du *Rapport 2001 sur la pauvreté rurale: comment mettre fin à la pauvreté rurale*. Ce rapport, ainsi que les évaluations régionales de la pauvreté menées par les divisions du Département gestion des programmes, ont été présentés à de nombreux séminaires et réunions internationaux. D'autre part, le FIDA présente sur son site web une base de connaissances sur la pauvreté rurale comportant des liens avec ses bases de données relatives au rapport sur la pauvreté rurale, au S&E des projets, à l'équité hommes-femmes et à la sécurité alimentaire des ménages, ainsi qu'à l'élevage et aux terres de parcours.

20. Les équipes d'élaboration des projets et les groupes thématiques demeurent les principaux moyens opérationnels utilisés pour atteindre les objectifs visés en matière de gestion de l'innovation et des savoirs. Dans le cadre des efforts consacrés à la mise en œuvre du Cadre stratégique, le Département gestion des programmes a examiné leur fonctionnement et conclu qu'une meilleure intégration et une revitalisation de ces deux approches permettraient d'accroître l'efficacité et l'efficacités de l'apprentissage et de l'innovation.

Instauration de partenariats (recommandations A ii), B vii) et C i))

21. L'instauration de partenariats s'est poursuivie à divers niveaux: projets, pays et ensemble du monde. Ces initiatives comprennent des visites d'échange et des interactions entre projets de différents pays et régions, des consultations annuelles avec les principaux partenaires multilatéraux et bilatéraux, la recherche de cofinancements, la promotion de la collaboration régionale par des DAT régionaux et le soutien de pôles et/ou centres multidonateurs régionaux. Dans un certain nombre de



pays, le FIDA a participé, en fonction des ressources disponibles, à des partenariats multidonateurs, dont le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et les DSRP.

22. Une concertation est en cours avec les institutions financières internationales, à la fois en tant que cofinanceurs et qu'institutions coopérantes, dans le cadre des projets financés par le FIDA. Avec l'initiative de partenariat rural entre le FIDA et la Banque mondiale lancée en 2001, en particulier, la collaboration avec la Banque mondiale est entrée dans une nouvelle phase. Des activités communes ont été entreprises, allant du cofinancement de projet au soutien au processus du DSRP en passant par l'étude thématique et la sensibilisation au développement rural à l'échelle mondiale. Des efforts soutenus sont faits pour promouvoir la collaboration avec les autres organisations à vocation alimentaire établies à Rome, sous la forme d'un partage accru des informations sur l'élaboration des programmes, de la programmation commune de projets et de l'utilisation du personnel national sur la base du partage des coûts.

23. Les possibilités de partenariat avec d'autres acteurs, notamment les gouvernements, les ONG, les organismes bilatéraux et multilatéraux et le secteur privé sont également explorées. Par exemple, dans le cadre de ses opérations de prêts, le Fonds étudie des solutions novatrices pour mobiliser d'autres ressources à l'appui de la lutte contre la pauvreté, par exemple les envois de fonds en El Salvador. Dans un autre cas, le FIDA et l'Autorité arabe pour l'investissement et le développement agricoles (AAID) ont signé un mémorandum d'accord sur le financement d'activités de transformation des produits agricoles dues à l'initiative du secteur privé et reposant sur les projets soutenus par le FIDA. Ce partenariat a débouché sur un cofinancement pour le développement des microentreprises à Gaza et en Cisjordanie. En outre, une nouvelle initiative est en cours de définition au Liban et une autre a été identifiée au Maroc.

III. PROCHAINES ÉTAPES

24. La mise en œuvre de FIDA V: Plan d'action est un important vecteur de l'opérationnalisation du *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006* approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2001 et par le Conseil des gouverneurs en février 2002. Si la durée du Plan d'action est limitée, nombre des initiatives qui ont été prises représentent un effort à long terme de la part du FIDA pour remplir son mandat en matière de lutte contre la pauvreté rurale et apporter sa contribution à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Ces initiatives se poursuivront en 2003 et au-delà, dans le contexte du Cadre stratégique. Le Fonds a déjà commencé à travailler aux mesures demandées par la Consultation sur la sixième reconstitution des ressources, et notamment à la mise au point d'un système d'allocations fondé sur la performance.

25. Des efforts accrus sont nécessaires pour renforcer la capacité du personnel en matière de concertation sur les politiques et d'analyse institutionnelle. En ce qui concerne le renforcement de la concertation sur les politiques et des partenariats sur le terrain, il convient d'étudier la possibilité de recourir à des moyens tels que le partenariat pour le développement et l'exécution des projets. Il s'agit d'une version élargie de l'équipe d'élaboration des projets, réunissant des spécialistes du pays au sein d'un partenariat visant à accroître l'impact. La présence sur le terrain, identifiée comme un facteur clé pour l'accroissement de l'impact, est une question qui doit être traitée dans une optique à long terme. Enfin, le problème de l'insuffisance des ressources humaines et financières devra être abordé dans le cadre du Programme de transformation stratégique, ainsi que de la planification stratégique et du processus budgétaire.

FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>A. Objectifs de politique générale</p> <p>i) Veiller à ce que les COSOP mettent en lumière les aspects des politiques nationales et sectorielles pertinentes pour la réussite des programmes, en tirant des conclusions sur des propositions de projet qui reflètent cette analyse (paragraphe 20, 23-26).</p> <hr/> <p>ii) Adopter une approche en harmonie avec le Cadre de développement intégré et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, compte tenu du mandat spécifique du FIDA, et veiller à tenir pleinement compte de l'environnement politique et institutionnel national dans les pays bénéficiaires potentiels en décidant du niveau et de la forme de l'assistance qui leur sera fournie (paragraphe 19, 23-24).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Faire établir par le Secrétariat un prototype de COSOP traduisant les recommandations pertinentes, spécialement A i), iii), iv), v) et C ii), de la Consultation. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Prendre des mesures en vue de participer, dans quelques pays, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et à la phase pilote du Cadre de développement intégré, dans le cadre des priorités et politiques nationales. Dans ce processus, renforcer les liens avec la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales (IFI) pour assurer le dialogue et la collaboration dans l'évaluation des politiques nationales et des environnements institutionnels ainsi que leurs incidences. Aider les pays bénéficiaires à élaborer des documents stratégiques de réduction de la pauvreté, sur demande du pays concerné. Voir aussi les actions relatives à B v) et C i). 	<p>Décembre 2000</p> <hr/> <p>Action continue</p> <hr/> <p>Action continue</p>	<p>a) Analyse plus détaillée de l'environnement politique favorable afin d'améliorer les perspectives de réussite des programmes et projets.</p> <p>b) Au cours des trois prochaines années, les COSOP et la programmation sont progressivement corrélés au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et au Cadre de développement intégré (dans certains pays).</p> <p>c) En complément, l'impact sur la pauvreté est renforcé par la participation à la conception de stratégies de réduction de la pauvreté avec les pays bénéficiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Examen d'un prototype de COSOP (Yémen) et adoption de la structure du COSOP lors des séminaires tenus en 09/2000 et 12/2000. Adoption par le Conseil d'administration en 04/2001 d'une procédure intérimaire pour l'examen de COSOP et projets qui sera mise à l'essai pendant un an, du 04/2001 au 04/2002. Examen des cinq COSOP au cours de cette période d'essai. En 09/2002 un séminaire a examiné le déroulement de la période d'essai et a abouti à un consensus sur la portée, l'utilisation, l'appropriation, la teneur, la procédure d'examen du Conseil et la diffusion des COSOP. Examen par le Conseil du document sur la procédure définitive d'examen des COSOP et des projets prévue en 12/2002. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Participation au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement – <u>action en cours</u> (par exemple Chine, Mongolie, Syrie, Tunisie, Viet Nam). Poursuite du renforcement des partenariats avec la Banque mondiale et les autres IFI, en particulier dans le domaine de la concertation et de la sensibilisation dans le cadre par exemple des DSRP et du NPDA – <i>action en cours</i>. Lancement en 2001 de l'initiative de partenariat rural entre la Banque mondiale et le FIDA, qui pose les bases d'activités communes. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Participation à la préparation des DSRP – <i>action en cours</i> (par exemple Arménie, Bénin, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Kenya, Madagascar, Mauritanie, Moldova, Mongolie, Rwanda, Tanzanie, Viet Nam) 	<ul style="list-style-type: none"> Application de ce modèle et des nouvelles normes à tous les nouveaux COSOP – en cours. <hr/> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités du personnel pour mener la concertation sur les politiques. Mobilisation et obtention d'un financement supplémentaire à l'appui des activités relatives au DSRP. Règlement du problème de la présence sur le terrain.



**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>iii) Assurer, en collaboration avec les organismes gouvernementaux pertinents, la participation la plus complète des bénéficiaires potentiels et autres parties prenantes à la conception et à l'exécution de projets (paragraphes 23 et 24)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'allocation de ressources au renforcement des capacités locales visant à stimuler la participation des populations et de leurs associations. Accroître l'échange d'expériences avec d'autres organismes et parties prenantes, y compris les communautés locales, afin de faire mieux connaître les différentes approches de la participation effective des bénéficiaires à la conception et à l'exécution de projets. Évaluer dans quelle mesure les cadres institutionnels encouragent la participation et prendre en compte le résultat de cette évaluation dans la conception, l'exécution, la supervision des projets ainsi que dans le dialogue avec les gouvernements. 	<p>À partir d'avril 2001</p> <p>Action continue</p> <p>Action continue</p>	<p>a) Accroître la participation des bénéficiaires et des parties prenantes dans le cadre de projets qui sont mieux gérés et qui répondent mieux aux besoins des intéressés en leur donnant le sentiment de maîtriser les opérations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Suite donnée à la recommandation moyennant un appui pour que les bénéficiaires participent à la conception, à l'exécution et au suivi de tous les nouveaux projets (par exemple diagnostics participatifs, ateliers de concertation avec les parties prenantes et les bénéficiaires, évaluation des besoins, représentation des bénéficiaires au sein des organes associés à l'exécution des projets, etc.); promotion des organisations de base pour qu'elles influencent la prestation des services; appui à l'amélioration des liaisons avec le marché, etc. - <i>action en cours</i>. Poursuite des échanges d'expériences ou essais de méthodologies relatives aux démarches participatives par l'organisation de séminaires réunissant plusieurs parties prenantes aux niveaux national et régional [<i>note</i>: référence croisée avec B ii)], et mise en œuvre d'activités soutenues par le PCE (par exemple un certain nombre de nouvelles activités d'ONG financées par le PCE dans toutes les régions géographiques) – <i>action en cours</i>. Introduction de l'évaluation du cadre institutionnel dans les COSOP, le cadre logique des projets et les tableaux du dossier clé – <i>action en cours</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du renforcement de la participation des bénéficiaires au cours de l'exécution, c'est-à-dire évaluation par les bénéficiaires de l'exécution du PTBA ou de la performance en matière de gestion du projet.
<p>iv) Accorder un poids approprié à la performance des emprunteurs en matière d'exécution lorsqu'il s'agit de décider de l'allocation des ressources (paragraphe 56).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Affiner la méthodologie et la série d'indicateurs communs actuellement utilisés pour évaluer la performance des projets et du portefeuille. Élaborer un programme à horizon mobile sur trois ans sous forme de cadre de travail flexible reflétant, entre autres, les indicateurs susmentionnés. 	<p>Septembre 2001</p> <p>Décembre 2001</p>	<p>a) Les décisions relatives aux allocations sont de plus en plus déterminées par l'évaluation de la performance du portefeuille, en prenant en compte les possibilités de remédier aux carences institutionnelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Le rapport sur l'état d'avancement des projets continue d'être utilisé comme outil d'analyse des problèmes d'exécution au niveau des projets. Nouvelle présentation à l'étude – introduction prévue en 2003. Introduction en 2001 de la fiche analytique de portefeuille de pays comme nouvel outil de gestion pour le suivi et la résolution des problèmes du portefeuille de projets au <i>niveau du pays</i>. Le rapport d'achèvement de projet (RAP) continue d'être utilisé pour l'évaluation de la performance (voir aussi B iii) ci-dessous). La question de l'allocation des ressources sur la base de la performance est à l'étude auprès de la sixième Consultation sur la reconstitution des ressources. Des programmes à horizon mobile sur trois ans ont été élaborés pour toutes les régions. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et amélioration des outils utilisés pour l'examen du portefeuille – en cours. Suivi également de la performance dans le domaine "financier" (par exemple rythme des achats, financement de contreparties, rapports financiers, vérification des comptes).

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002**

9

Recommandation	Action	Date visée	Résultats
<p>B. Objectifs relatifs à des approches particulières et à l'impact</p> <p>i) Renforcer l'efficacité de la démarche du Fonds en matière de lutte contre la pauvreté en intensifiant la recherche de solutions innovantes dans des domaines clés, dont l'environnement (avec une intensification de l'action dans les zones arides et les écosystèmes fragiles, où la pauvreté intrinsèque et l'insécurité alimentaire vont de pair avec la dégradation de l'environnement), l'insécurité alimentaire des ménages, le renforcement des organisations communautaires et des capacités locales, les services financiers ruraux et l'équité entre les sexes (paragraphe 12, 27-31, 35-36, 38, 44).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les ressources allouées à l'élaboration des projets et les mesures visant à intégrer pleinement les questions interdépendantes, comme l'environnement, la sécurité alimentaire des ménages et l'équité entre les sexes, dans la conception et la supervision de l'exécution (voir aussi B vi)). Dans le cadre de l'examen annuel du portefeuille, procéder à l'analyse, sur la base de l'expérience du FIDA et de celle d'autres donateurs, des principaux problèmes de développement et contraintes dans des domaines clés ainsi que des moyens susceptibles de les atténuer par le biais des interventions du FIDA. 	<p>Comptes rendus annuels</p> <p>À partir de septembre 2000</p>	<p>a) Les projets intégrant de nouvelles approches des principaux problèmes dans les domaines clés sont plus nombreux.</p> <p>b) Les résultats des projets témoignent d'améliorations durables des moyens d'existence des bénéficiaires.</p>

Progrès accomplis	Autres mesures/incidences
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de l'intégration des questions transsectorielles (environnement, sécurité alimentaire des ménages et équité entre les sexes) dans les opérations grâce à l'application de directives et procédures précises, par exemple analyse de la situation et de l'impact écologiques, aide-mémoire pour la sécurité alimentaire, application des mesures anthropométriques de la malnutrition et d'indicateurs ventilés par sexe, etc. - <i>action en cours</i>. Tenue en juin 2002 d'un atelier pour poser les bases d'un plan d'action pluriannuel destiné à intégrer le souci de l'équité entre les sexes dans les opérations du FIDA. Ce plan qui s'étend jusqu'à 2006 devrait être approuvé fin 2002. Programmes spéciaux en cours d'exécution dans toutes les régions pour renforcer l'orientation en faveur de l'équité entre les sexes des activités du FIDA au niveau des pays. Renforcement de la collaboration avec le FEM depuis mai 2001 date à laquelle le FIDA est devenu agent d'exécution du FEM. Intégration des possibilités de cofinancement du FEM en cours, avec dix projets communs au stade de la définition ou du début de la conception. 	<ul style="list-style-type: none"> Examen, dans le rapport de situation sur le portefeuille de projets pour 2001 (soumis au Conseil d'administration en 04/2002), du fonctionnement des projets achevés du Fonds dans des domaines clés (évaluation participative d'impact, sécurité alimentaire des ménages, environnement, équité hommes-femmes).



**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les meilleures pratiques et élaborer des outils et directives pour un système de suivi et d'évaluation efficace au niveau des projets. 	Avril 2001	
<p>-----</p> <p>iv) Documenter les caractéristiques novatrices en suivant un mode de présentation normalisée; et concevoir et mettre en œuvre une stratégie de gestion des savoirs et de diffusion des enseignements tirés à d'autres parties prenantes (paragraphe 12-13, 75-76).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une méthodologie et évaluer la capacité du FIDA en tant que promoteur d'innovations reproductibles dans le domaine de la pauvreté rurale, en coopération avec d'autres partenaires. 	Avril 2001	

Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<ul style="list-style-type: none"> Élaboration et publication du document <i>Pour une gestion orientée vers l'impact – Guide pratique de S&E des projets</i>. Mis au point en consultation avec plus de 30 projets en cours dans 16 pays et avec la participation active du personnel du FIDA et de l'UNOPS, il s'adresse principalement aux directeurs, chargés de S&E et partenaires de l'exécution des projets soutenus par le FIDA. Le guide a été publié en anglais en édition papier, sur CD-Rom et sur le site web du FIDA. Il a été traduit en arabe, en français et en espagnol. Son adaptation aux différentes conditions des régions Afrique de l'Ouest et du Centre et Asie et Pacifique est en cours au moyen d'un processus d'adaptation financé par un DAT. Adoption de nouvelles directives pour l'élaboration des RAP (d'abord introduits en 2000 en insistant davantage sur l'évaluation d'impact) pour 50% des projets achevés en 2000, 75% en 2001 et 100% en 2002. 	
<ul style="list-style-type: none"> Achèvement de l'évaluation de la capacité d'innovation du FIDA et publication des résultats préliminaires. Évaluation de la capacité du FIDA comme promoteur d'innovations reproductibles menée et achevée en 2001 avec un cofinancement de la Coopération suisse au développement et de l'Organisme finlandais pour le développement international. Évaluation du PCE FIDA/ONG et élaboration d'une note sur l'innovation dans ce domaine. Achèvement de l'évaluation du programme de DAT pour la recherche agricole et communication des résultats au Conseil d'administration en 09/2002. 	<p>-----</p> <p>Pour la gestion des connaissances: décider de l'orientation, des instruments et des domaines de concentration.</p>

**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats
	<ul style="list-style-type: none"> Préparer des directives opérationnelles relatives à la gestion des savoirs, qui facilitent la documentation d'innovation et la diffusion des enseignements. 	Avril 2002	
v) Orienter le programme d'aide vers les pays à revenu intermédiaire dans lesquels il existe des possibilités évidentes de mettre en oeuvre des projets novateurs et d'encourager une réorientation des institutions et des politiques en faveur des ruraux pauvres, parallèlement à une mobilisation accrue des ressources nationales (paragraphe 59-61).	<ul style="list-style-type: none"> Identifier et exploiter les possibilités de projets novateurs et valoriser le potentiel dans les pays à revenu intermédiaire par le biais des COSOP et des documents de projet. Suivre les activités réussies dans le cadre du processus d'évaluation. 	Action continue	a) Pendant la période 2000-2002, les programmes du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire sont centrés sur des approches novatrices et sur une plus grande efficacité, à la fois en ce qui concerne les ressources et l'élaboration de politiques.

Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<ul style="list-style-type: none"> Les quatre groupes thématiques créés en 2000 sont encore en activité. Résultats: a) examen du processus d'évaluation environnementale (dans le cadre de l'utilisation des outils de diagnostic); b) création et maintien (sur le site web) d'une base de connaissances sur la gestion des terres de parcours; c) préparation d'un document sur les microentreprises rurales actuellement à l'étude en interne; d) approbation par le Conseil d'administration en 05/2000 du document de politique générale sur le financement rural et préparation de directives opérationnelles (outils de décision) pour présentation au Conseil d'administration en 12/2002. Formation d'une équipe spéciale et création et maintien sur le site web du FIDA d'une base de connaissances relative à l'équité hommes-femmes et à la sécurité alimentaire des ménages. Appui à trois réseaux électroniques régionaux désormais opérationnels (ENRAP en Asie, FIDAMERICA et FIDAFRIQUE) pour faciliter les échanges de données d'expérience entre partenaires et l'apprentissage interinstitutions. 	
<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la réorientation de l'aide vers les pays à revenu intermédiaire par le biais des COSOP et de la démarche d'admission, avec intensification des efforts pour accroître l'efficacité des ressources nationales et de l'élaboration des politiques. 	



**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
vi) Utiliser les ressources affectées aux dons pour renforcer les principaux objectifs du Fonds notamment en encourageant des mesures et des initiatives novatrices, des solutions institutionnelles, des améliorations technologiques et le partage des savoirs (paragraphe 64-66).	<ul style="list-style-type: none"> Définir une politique et une stratégie en matière de dons afin de mieux coordonner l'utilisation de ces ressources. a) Élaborer un mécanisme de préparation et d'exécution de programmes pour présentation au Conseil d'administration. b) Présenter une politique et une stratégie générales en matière de dons au Conseil d'administration. Présenter des rapports sur l'état d'avancement trois fois par an. 	<p>Septembre 2000</p> <p>En concertation avec le Conseil d'administration</p>	a) La politique arrêtée sur l'utilisation des ressources destinées aux dons est appliquée afin de faire progresser les objectifs centraux du Fonds.	<ul style="list-style-type: none"> Tenue en 09/2000 du séminaire sur le DEEP (devenu MFDP). Cadre du MFDP présenté au Conseil d'administration en 12/2000 et approuvé pour 2001. Mise au point finale des directives concernant le MFDP. Création d'une équipe interne spéciale, dirigée par le Vice-Président et chargée d'élaborer un document sur la politique et la stratégie générales des DAT; présentation au Conseil d'administration prévue pour 04/2003. Conception en cours d'un fonds supplémentaire destiné à soutenir le renforcement des capacités pour assurer le rôle du FIDA comme promoteur d'innovations reproductibles et pour financer des innovations pilotes en consultation avec des donateurs éventuels. 	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration d'un document de politique générale/stratégie qui sera soumis au Conseil d'administration – en cours.
vii) Explorer les possibilités d'accroître le financement disponible auprès de sources autres que les donateurs.	<ul style="list-style-type: none"> Faire usage de la souplesse ménagée dans l'emploi des revenus de l'année en cours aux fins d'engagements. Analyser les possibilités (avantages, coûts et risques) d'accroître le volume des ressources autres que celles provenant des donateurs, notamment les commissions sur prêt, les taux d'intérêt et le produit des placements. Présenter des documents à ce sujet au Conseil. 	<p>Décembre 2000</p> <p>Avril 2001</p>	a) L'approche relative aux nouveaux moyens possibles d'accroître le financement par des sources autres que les donateurs est arrêtée.	<ul style="list-style-type: none"> Approbation par le Conseil d'administration en 12/2000 d'une politique de tirage à hauteur de 100%. Présentation au Conseil en 09/2000 d'un document sur le cofinancement de projets par le biais du marché. Approbation par le Conseil du cadre du cofinancement en 12/2000. Approbation par le Conseil des gouverneurs en 02/2001 d'un document de politique générale sur le financement au moyen de ressources autres que celles des donateurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Analyse des possibilités (avantages, coûts et risques) d'accroître le volume des ressources autres que celles provenant des donateurs, notamment les commissions sur prêt, les taux d'intérêt et le produit des placements.



**FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002**

Recommandation	Action	Date visée	Résultats
C. Objectifs concernant la complémentarité et la reproductibilité i) Multiplier les partenariats stratégiques et élargir la collaboration du Fonds ainsi que le cofinancement, avec d'autres donateurs. Les COSOP devraient servir de cadre général à cette coopération. Les objectifs sont d'améliorer l'apprentissage mutuel et la mise en commun des enseignements; partager la capacité institutionnelle; et renforcer le potentiel de reproductibilité et de diffusion des meilleures pratiques de lutte contre la pauvreté (paragraphe 14-16, 25).	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser la portée actuelle des partenariats stratégiques et, sur le plan quantitatif, le volume et la proportion de cofinancement avec d'autres donateurs. • Développer une coopération plus technique et financière avec des donateurs multilatéraux et bilatéraux. • Accroître le cofinancement pour couvrir au moins 30% du niveau d'engagement annuel du FIDA. • Augmenter le volume des fonds mobilisés pour la réduction de la pauvreté au moyen de ressources nationales et/ou externes. • Élaborer une stratégie visant à accroître le partenariat avec le secteur privé au niveau des projets et présenter un document à ce sujet au Conseil. • Veiller à ce que les éléments susmentionnés soient pris en compte dans le contenu des COSOP et des rapports du Président. • Voir aussi A i). 	Avril 2001 puis rapports annuels	a) Les efforts du FIDA pour accroître le cofinancement ont abouti à mobiliser au moins 30% du montant de son programme annuel de prêts, avec une augmentation mesurable du volume des ressources, nationales ou externes, affectées à la réduction de la pauvreté.
		Avril 2001	b) Une amélioration sensible, tant de la quantité, que de la qualité de la coopération technique et financière avec d'autres donateurs est notable dans la programmation et induit ainsi une réduction de la pauvreté plus durable, plus intensifiable et plus reproductible.
		À partir d'avril 2001	

Progrès accomplis	Autres mesures/incidences
<ul style="list-style-type: none"> • Conduite d'une enquête sur les partenariats stratégiques pour les opérations; résultats communiqués au Conseil d'administration dans le rapport de situation sur le portefeuille de projets. • Examen des possibilités de cofinancement qui sont recherchées aux premiers stades de la conception - <i>action en cours</i>. • Concertation avec les IFI à la fois en tant que cofinanceurs et qu'institutions coopérantes - <i>action en cours</i>. • Moyens novateurs d'accroître les ressources mises en œuvre pour réduire la pauvreté, par exemple envois de fonds (El Salvador). 	<ul style="list-style-type: none"> – Pour les institutions coopérantes, examen et révision des conventions-cadre et des lettres de nomination, et examen de leur performance dans l'administration et la supervision des prêts.
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des partenariats avec le secteur privé dans les COSOP et les rapports et recommandations du Président sur les propositions de projets - <i>action en cours</i> 	

FIDA V: PLAN D'ACTION (2000-2002)
PROGRÈS DE LA MISE EN ŒUVRE – OCTOBRE 2002

Recommandation	Action	Date visée	Résultats	Progrès accomplis	Autres mesures/ incidences
<p>D. Objectifs relatifs à l'utilisation des ressources</p> <p>i) Examiner la répartition annuelle des prêts par région, y compris les demandes émanant de nouveaux pays et les situations de relèvement au sortir d'une crise (paragraphe 52, 62-63).</p> <p>-----</p> <p>ii) Concentrer les ressources sur les pays pauvres et veiller à ce que leur part, à des conditions particulièrement favorables, ne soit pas inférieure à 67% (paragraphe 54).</p> <p>-----</p> <p>iii) Définir des critères permettant de déterminer les circonstances dans lesquelles des prêts à des conditions particulièrement favorables pourraient être accordés à d'autres pays, en proposant un plafond sur la proportion des fonds ainsi octroyés (par. 54).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les allocations régionales et présenter un document à ce sujet au Conseil. <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyser l'actuelle répartition des ressources. • Ajuster la future répartition comme nécessaire pour assurer que le programme annuel de travail et budget soit conforme à l'objectif de 67% pour les pays pauvres (comme approuvé dans le contexte des Principes et critères en matière de prêts en 1994). • Établir des rapports annuels. <p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir des critères clairs, y compris le plafond proposé en prenant en compte les disponibilités en ressources du FIDA. • Présenter un document à ce sujet au Conseil. 	<p>Avril</p> <p>2001</p> <p>puis</p> <p>rapports</p> <p>annuels</p>	<p>a) La répartition du programme de prêt par région est arrêtée.</p> <p>b) La priorité accordée en permanence aux pays pauvres est assurée.</p> <p>c) Les critères et le plafond relatif aux prêts à des conditions particulièrement favorables à d'autres pays sont arrêtés, y compris le rôle du Conseil dans l'approbation de ces cas exceptionnels.</p>	<p>-----</p> <ul style="list-style-type: none"> • Objectif atteint et même dépassé, puisque la part des prêts accordés à des conditions particulièrement favorables a été de 85% pour 2000, 82,8 pour 2001 et devrait être de plus de 80% pour 2002. <p>-----</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'impact des tendances sur le niveau des ressources futures.



